

# PV RÉUNION DU 11 FEVRIER 2022

19h00

**EXCUSE:** Bernard LACHAUDRU

**ABSENT :** Alain MAURINET

**Secrétaire de séance :** Madeleine LAGARDE

**Assiste :** Pascale DUPOUX

## **ORDRE DU JOUR :**

### **☞ Adoption du compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2021**

*Réponse : Adopté à l'unanimité*

### **☞ Délibération pour autoriser le paiement des études préalables aux travaux de la salle polyvalente**

Suite à la décision du conseil municipal en date du 3 décembre 2021 arrétant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente avec création de 2 logements sociaux, les premières études ont été réalisées par l'architecte et les études plomb et amiante sont en cours.

Afin de pouvoir régler les travaux de l'architecte et les études le conseil doit autoriser leur paiement au compte 2031 avant vote du budget.

*Réponse :* le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser de payer au compte 2031 les études préalables des travaux à la salle polyvalente.

### **☞ Choix du bureau d'étude pour la coordination SPS (Sécurité-Protection-Santé)**

A partir du moment où plusieurs entreprises sont amenées à intervenir sur un chantier, il est obligatoire de désigner un coordinateur Sécurité-Protection-Santé (SPS).

Dans le cadre des travaux à la salle polyvalente, il est donc nécessaire de désigner un coordinateur SPS et 3 bureaux d'étude ont été consultés : VERITAS (Limoges) APAVE (Montluçon) et SOCOTEC (Limoges). VERITAS et APAVE ont fait une offre.

	HT (€)	TTC (€)
APAVE	2180	2616
VERITAS	2205	2646

➤ *Réponse :* le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer à la société APAVE la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux à la salle polyvalente pour un montant de 2 180,00 € HT soit 2 616,00 € TTC.

### **☞ Choix du bureau d'étude pour le contrôle technique du bâtiment**

Dans le cadre des travaux à la salle polyvalente, il est aussi nécessaire de désigner un bureau d'étude qui devra assurer une mission de contrôle technique.

Les 3 mêmes bureaux d'étude ont été consultés et ont tous répondu

	HT (€)	TTC (€)
APAVE	1975	2370
VERITAS	4640	5568
SOCOTEC	3860	4632

*Réponse : le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société APAVE pour la mission contrôle technique pour les travaux à la salle polyvalente pour un montant de 1 975,00 € HT € soit 2 370,00 € TTC*

### **↳ Demande d'achat de biens de section**

3 personnes ont fait un courrier pour demander l'achat de biens de section.

Le conseil doit décider d'engager ou non le projet et fixer le prix de vente.

- **M. BENANI Sliman et Mme LORENDEAU Julie** souhaitent acheter au Breuil, la parcelle A118 d'une superficie de 1470 m<sup>2</sup>

*Réponse : Le conseil municipal décide d'engager le projet mentionné ci-dessus et fixe le prix de vente à 300 €.*

- **M WARRAND Eric** souhaite acheter au breuil, les parcelles A92 de 2380 m<sup>2</sup> et A89 de 2762 m<sup>2</sup>

*Réponse : Le conseil municipal décide d'engager le projet mentionné ci-dessus et fixe le prix de vente à 800 €.*

- **M. MANGERET Christian** souhaite acheter à la Barre, les parcelles D16 de 9345 m<sup>2</sup> et D17 de 8860 m<sup>2</sup>

*Réponse : Le conseil municipal décide d'engager le projet mentionné ci-dessus et fixe le prix de vente à 3 500 €.*

### **↳ Questions diverses**

*La commission des travaux se rendra au Montely pour voir l'état de la route puis à la Barre pour voir le bois faisant l'objet d'une demande d'achat*

*Catherine ROBY et Marie MIGAT sont désignées pour communiquer les résultats des élections sur le site EIREL*

*Françoise LE GOFF et Catherine ROBY sont désignées pour réceptionner les bulletins de vote les jours de fermeture de la mairie*